Pas de pêche au bar, pas de médaille de Ségolène

PAR CHARLES JOSSE

ACTUALITÉ

Le pêcheur de bar lorientais Éric Guygniec refuse la médaille du Mérite maritime que voulait lui décerner Ségolène Royal. Il critique « le manque de courage et de volonté de la France » pour défendre les chalutiers pélagiques interdits de pêche au bar par l'Europe.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur ma proposition, vous venez d'être nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre du Mérite maritime. » Signé, le 15 janvier, Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie. Éric Guygniec le Lorientais a décidé de refuser la distinction. Très rare chez les marins, voire jamais. Lui, pêcheur de bar au chalut pélagique, frappé, comme ses collègues, par la décision européenne d'interdire leur métier en Manche, jusqu'au 30 avril.

Éric Guygniec, pêcheur depuis trente ans, a créé un armement à la pêche avec un collègue lorientais. Il gère cinq chalutiers de 17 m. « Nous avons lancé trois jeunes patrons en quatre ans. Et maintenant on nous dit stop ! La France s'en fiche de ses marins. » (Photo : Ouest-France)

« 70 % du bar européen est pêché par la France. C'est un argument pour défendre ses pêcheurs. Eh bien non, la France a plié sans rien dire, sans faire le moindre recours. Alors la médaille, je dis non », explique Éric Guygniec.

Le pêcheur lorientais était au ministère de la Pêche, à Paris, jeudi. « On nous a proposé d'indemniser les bateaux qui resteront à quai pendant 30 jours. Moi, je ne veux pas d'argent public. L'argent je le gagne en travaillant, moi et mes gars. J'ai ma conscience. »

Éric Guygniec dans les bureaux de son armement à Lorient. « Je ne veux pas d'argent public. L'argent je le gagne en travaillant, moi et mes gars. J'ai ma conscience. » (Photo : Ouest-France)

Éric Guygniec et son collègue Xavier Le Floch ont créé un armement, l'Apak, qui gère cinq chalutiers de 17 m. « Nous avons lancé trois jeunes patrons en quatre ans. Et maintenant on nous dit stop ! La France s'en fiche de ses marins. »

À l'interdiction du bar aux pélagiques vont s'ajouter un quota d'anchois divisé par deux et une restriction sur le thon blanc cet été. « Au final, on va perdre 50 % du chiffre d'affaires. Si ça ne bouge pas, à la fin de l'année, on aura déposé le bilan. » Éric Guygniec, réputé pour son calme, est excédé. « Nous ne nous laisserons pas faire, nous irons jusqu'au bout. Et si nous perdons, au moins nous nous serons défendus, nous. »

Pourquoi cette fermeture ?

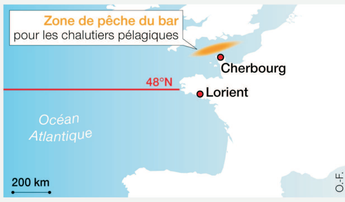

(Infographie : Ouest-France)

La Commission européenne a décidé d'interdire aux chalutiers pélagiques de pêcher le bar en Manche, mer Celtique, mer d'Irlande et dans le sud de la mer du Nord, de ce mois de janvier jusqu'au 30 avril. En Bretagne et Pays de la Loire, cette mesure concerne une quarantaine de chalutiers, soit 200 marins.

Les chalutiers pélagiques travaillent à deux bateaux, ils tractent ensemble un seul et même filet pour capturer les poissons qui nagent entre deux eaux, ni au fond ni à la surface. C'est le cas du bar mais aussi de l'anchois, du thon, etc.

L'Europe se base sur un avis scientifique estimant que le stock de bar en Manche n'a pas en grande forme. Elle répond aussi à une demande en urgence du Royaume-Uni, comme le permet le règlement européen. Le ministre britannique des pêches a fait cette demande sous pression des lobbies de la pêche plaisancière de son pays.

Le Carmalia, l'un des cinq chalutiers de 17 m gérés par l'Apak, l'armement à la pêche créé par Éric Guygniec et Xavier Le Floch. (Photo : Philippe Madiot)

Les pêcheurs français avaient fait des propositions : réduction du nombre de jours sur zone de 40 % et augmentation de la taille minimale de capture du bar de 36 cm à 40 cm. Des mesures qui auraient correspondu à une réduction de 33 % de leur effort de pêche. Il en était demandé autant aux pêcheurs plaisanciers en les limitant à trois bars par jour.

La Commission européenne est restée sourde à ces propositions des professionnels français. En interdisant un seul métier, elle a pris une décision discriminatoire, estiment les chalutiers pélagiques. Ceux-ci auraient accepté un plan de gestion sur plusieurs années mais pas cette décision jugée brutale.